

Petites Villes



Newsletter hebdo

N° 31 – Mercredi 22 septembre

DANS CE NUMERO

- 1... **ACTUALITE**
Les XIVE Assises de l'APVF auront lieu à Saint-Flour
- 2... **REFORME TERRITORIALE**
Les modifications apportées en séance publique
- 3... **LOGEMENT**
Inquiétudes du mouvement HLM pour 2011
- 4... **Agenda**
- 5... **FORMATION DE L'APVF**
- 6... **Programme de la Journée « Loi de finances 2011 » du 20 octobre**

ACTUALITE

Les XIVE Assises de l'APVF auront lieu à Saint-Flour les 26 et 27 mai 2011

Réunis au siège de l'APVF le mardi 21 septembre, les membres du Bureau ont acté l'organisation des XIVE Assises à Saint-Flour dans le Cantal les 26 et 27 mai 2011. Les membres du Bureau ont également évoqué les points d'actualité particulièrement importants pour les petites villes, notamment le devenir des petits hôpitaux suite à la dernière entrevue avec la Ministre de la Santé. Un bilan de la première commission « Sécurité et police municipale » a également été effectué. L'ensemble des maires des petites villes sont à ce sujet invités à renvoyer le questionnaire qu'ils recevront dans les prochains jours sur ce thème afin de permettre d'effectuer un diagnostic des polices municipales dans les petites villes.

Alors que le gouvernement présentera le 28 septembre au Comité des finances locales les modalités de mises en œuvre du gel des concours financiers aux collectivités locales, le Bureau a aussi souhaité auditionner André Laignel, Secrétaire général de l'AMF et Président de l'observatoire des finances locales dont le dernier rapport vient d'être publié. André Laignel a ainsi indiqué que l'année 2010 apparaissait comme un véritable tournant pour les finances locales, tous les clignotants étant désormais passés au orange ou au rouge : diminution des concours de l'Etat, baisse des subventions accordées par les départements et les régions, incertitudes concernant la réforme de la taxe professionnelle ont ainsi été évoqués par le Président de l'Observatoire des finances locales.



REFORME TERRITORIALE

Les modifications apportées en séance publique

L'Assemblée nationale a achevé jeudi 16 septembre l'examen en deuxième lecture des articles du projet de réforme des collectivités territoriales. Le vote solennel sur ce texte par l'Assemblée nationale devrait intervenir mardi 28 septembre. En séance publique, les députés ont apporté quelques modifications supplémentaires au texte élaboré par la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Le souhait des sénateurs de changer les règles de cumul de mandats locaux n'a pas été suivi par les députés.

Concernant les métropoles, le texte prévoit désormais que l'intérêt métropolitain est défini à la majorité des deux tiers du conseil de la métropole et non plus à la majorité simple.

Les députés ont également adopté les amendements supprimant le transfert automatique de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers ces nouvelles métropoles et soumettant l'unification de la dotation globale de fonctionnement à une décision unanime des communes.

Par ailleurs, un amendement met en place *«des clauses de rendez-vous permettant l'évaluation annuelle, par un comité rassemblant des parlementaires, des élus et des représentants de l'administration, des conditions de mise en œuvre des dispositions relatives à la clarification des compétences»*. Un comité de suivi, composé de

représentants des collectivités, du Parlement et de l'Etat, présidé par un élu local, fera ainsi ses propositions d'amélioration au Premier ministre ainsi qu'aux deux chambres.

Concernant la limitation des cofinancements, une disposition prévoit désormais que pour les projets d'investissements destinés à réparer les dégâts causés par des calamités publiques, une dérogation à cette limitation peut être accordée par le préfet *« au vue de l'importance des dégâts et de la capacité des collectivités territoriales intéressées »*.



La Commission mixte paritaire devrait être réunie quelques jours après le vote solennel. En cas de désaccords persistants entre les députés et sénateurs, elle pourrait être prolongée par une lecture supplémentaire, mais c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot.



LOGEMENT

Inquiétudes du mouvement HLM pour 2011

Alors que les derniers arbitrages concernant le projet de loi de finances pour 2011 devraient être rendus publics dans les prochains jours, le mouvement HLM reste particulièrement inquiet concernant le projet du Gouvernement consistant à prélever sur les organismes Hlm 340 millions d'euros par an. Cette ponction annoncée, qui représente plus de 2% des loyers collectés en 2010, constituerait un véritable coup dur pour les organismes HLM.

Cette mesure, qui s'ajoute à la diminution régulière des aides à la pierre depuis plusieurs années, pourrait engendrer plusieurs effets néfastes. Ces 340 millions d'euros correspondent en effet au montant des fonds propres que les organismes affectent actuellement à la construction de 20.000 logements. La production de logements neufs en serait donc réduite d'autant. En outre, ce prélèvement pourrait compromettre la volonté du mouvement HLM de viser une forte modération de l'évolution des loyers HLM en 2011.

Le gouvernement a pour le moment justifié cette décision en évoquant de la suppression d'une niche fiscale, puisque les bailleurs ne paient pas la contribution sur les revenus de location (CRL). En effet, les organismes HLM ne l'ont jamais payée, puisqu'elle ne pèse que sur les personnes morales et les bailleurs privés, le logement social restant soumis à un autre régime fiscal,



contrepartie de ses missions d'intérêt général et des contraintes qu'il subit L'Union sociale pour l'habitat et son Comité exécutif ont demandé solennellement au Gouvernement et au Parlement de revenir sur ce projet et d'enrayer le désengagement de l'Etat vis-à-vis d'un secteur dont l'importance a été soulignée de manière unanime par les Etats Généraux du Logement et par l'ensemble des associations d'élus le 4 mai dernier.

Ce prélèvement devrait également être au cœur des débats du prochain Congrès de l'Union sociale pour l'habitat qui se déroulera du 28 au 30 septembre 2010 à Strasbourg. Il y a un an, de vifs débats avaient déjà été suscités au Congrès de l'Union sociale pour l'habitat suite à l'annonce d'une baisse de 6,5% des crédits de paiement de la mission Ville et logement, accompagnée d'un prélèvement de 1 milliard d'euros sur les fonds du 1% logement.



AGENDA DE L'APVF

30 septembre et 1^{er} octobre 2010, à Bucarest (Roumanie)

4^{emes} Rencontres des Petites Villes de l'Union européenne

20 octobre 2010, au siège de la Caisse d'épargne (Paris)

Journée finances locales de l'APVF : Loi de finances 2011 et conséquences prévisionnelles sur les budgets locaux

FORMATIONS

CHANGEMENT DE DATE

Mardi 19 octobre 2010

Fonds européens : enjeux et perspectives pour les territoires

I. Le cadre de la programmation 2007-2013:

Le cadre "réglementaire" de la programmation FEDER et FSE, Le cadre "stratégique" de la programmation, Le cas particulier du développement rural

II. Le mode opératoire des programmes:

- la gestion des programmes opérationnels et la déclinaison en région

III. Éléments de méthodologie pour le montage de projets

- quelques conseils pratiques pour les porteurs de projet
- la "vie" du projet : soumission du dossier, instruction, programmation, contrôles

INSCRIPTIONS: <http://www.apvf.asso.fr/1-5-Les-Formations.php>

APVF
42 Bd RASPAIL
75007 PARIS
Tél. : 01 45 44 00 83
Fax. : 01 45 48 02 56
www.apvf.asso.fr



Rédaction :

Philippe BLUTEAU
Carlos LUCA DE TENA
Mathieu VANICATTE
Yohan WAYOLLE



Loi de finances 2011 et conséquences prévisionnelles sur les budgets locaux Comment bien préparer son budget 2011 ?

PROGRAMME

✓ **9H30 : Accueil des participants**

✓ **10H00 : Ouverture des travaux**

- Jean-Sylvain RUGGIU, Directeur du secteur public, BPCE
- Martin MALVY, Ancien ministre, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées, Président de l'APVF

✓ **10H30 : Présentation de la loi de finances 2011 et de ses impacts sur les budgets communaux et intercommunaux**

*La nouvelle donne des relations financières Etat-Collectivités locales en 2011
L'évolution des dotations, des compensations d'exonérations fiscales, du FCTVA, des dégrèvements...
L'évolution des mécanismes de péréquation et l'évolution de la DSU*

- René ESCALLE, Consultant en finances locales
- Sylvain PRONTEAU, Responsable collectivités locales BPCE

✓ **11H30 : Pause**

✓ **11H45-12h15 : Après la suppression de la taxe professionnelle, quelles compensations pour les collectivités locales – quel dynamisme pour les nouvelles ressources ?**

- Marc LAFFINEUR, Député-maire d'Avrillé, Vice-président d'Angers Loire Métropole
- Marie-Christine LEPETIT, Directrice de la législation fiscale au Ministère de l'Economie et des finances

✓ **12H15-13h15 : Comment équilibrer les budgets locaux en 2011 ? Quelles politiques de péréquation mettre en œuvre ?**

- Jean-Pierre BALLIGAND, Député-maire de Vervins, 1^{er} Vice-président de l'APVF
- Marie-France BEAUFILS, Sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps, Vice-présidente de l'APVF
- Pierre JARLIER, Sénateur-maire de Saint-Flour, Secrétaire général de l'APVF
- Michel SAPIN, Ancien Ministre, Député-maire d'Argenton-sur-Creuse, Vice-président de l'APVF

✓ **13h15 : Allocution de clôture**

- Jérôme CAHUZAC, Député du Lot et Garonne, Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

✓ **Cocktail déjeunatoire à l'invitation du groupe Caisse d'épargne**

INSCRIPTIONS:

<http://www.apvf.asso.fr/files/Journees-d-etude/Programmeloifinances2011.pdf>